



Direction Départementale des Territoires  
Service Eau et Risques

n°32-2017-06-28-008

## ARRÊTÉ

### PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014 FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

Le Préfet du Gers  
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

La Préfète des Hautes-Pyrénées  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet des Landes  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Lot-et-Garonne  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de Tarn-et-Garonne

Vu le code civil,

Vu le code rural,

Vu le code pénal,

Vu le code de l'environnement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2015,

Vu l'arrêté cadre interdépartemental en date du 27 mai 2004 fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et rivières de Gascogne,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 24 juin 2016 portant prorogation de l'arrêté interdépartemental du 27 mai 2014, fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne,

Considérant que la révision de l'arrêté interdépartemental fixant un plan de crise pour la préservation de la ressource en eau sur le bassin de la Neste et Rivières de Gascogne est en cours, notamment par une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau,

Sur proposition des Secrétaires Généraux des préfectures de Haute-Garonne, du Gers, des Landes, de Lot-et-Garonne, des Hautes-Pyrénées et de Tarn-et-Garonne,

Fait à Tarbes,  
le préfet



**Béatrice LAGARDE**

ARRÊTÉ n° *32-2017-06-28-008* du *28* **JUN 2017**  
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014  
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU  
SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

3/6

Fait à Agen,

Le Préfet,

✉

  
Patricia WILLAERY

ARRÊTÉ n° *32-2017-06-28-008* du 28 JUIN 2017  
PORTANT PROROGATION DE L'ARRÊTÉ INTERDÉPARTEMENTAL DU 27 MAI 2014  
FIXANT UN PLAN DE CRISE POUR LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU  
SUR LE BASSIN DE LA NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE

5/6